

Sommaire

Page 1 : EDITORIAL Du confinement des libertés ... au déconfinement des revendications !!!

Page 2 : Une secrétaire d'état au ministre de la Santé en charge de la réforme du grand âge.

Page 3 : A.G. FGR-FP Cantal : le Jeudi 8 Octobre 2020 AURILLAC 8, Place de la Paix Salle n° 2 -Bilan financier-

Page 4 : Barème pour les adhésions directes à la FGR-FP. Bibliographie

EDITORIAL par Françoise MARTIN

Du confinement des libertés ... au déconfinement des revendications !!!

En espérant que vous et vos proches n'avez pas été affectés par la maladie... Que vous avez pu revoir vos enfants, petits-enfants et amis dès le mois de mai. Prenez soin de vous, le coronavirus rôde encore...

Du printemps à l'automne bientôt, si le virus mute dans son appellation comme dans ses caractéristiques épidémiologiques, le discours dominant lui, au fur et à mesure, s'est fait de plus en plus liberticide... et les actes législatifs (lois & décrets nationaux, préfectoraux, arrêtés municipaux) ont suivi prolongeant, voire aggravant les dispositions premières !!!

D'abord, c'est le monde du travail qui a été le plus touché puis ensuite ce sont nos libertés de circuler, de voyager, de se cultiver ou de se distraire vite réduites ... Enfin, ce sont les personnes fragiles qui sont encore en situation aujourd'hui de connaître de grandes difficultés (retraité-es aux faibles ressources, chômeurs Covid qui deviennent précaires, jeunes diplômés qui ne peuvent entrer sur le marché du travail).

Le pouvoir macronien, d'emblée, a choisi la métaphore guerrière pour faire oublier son impréparation –commencée avec l'abandon des recherches sur les virus dès 2004/2005 (sous la droite déjà !!!)- En réalité ceux/celles qui furent «au front» non seulement avaient des conditions de travail alourdies (sans masque, sans gel, d'abord) puis les horaires ont été allongés jusque fin décembre et les congés malmenés pour beaucoup de salarié-es. Près de 800 000 d'entre eux ne sont pas sûr-es de conserver leur emploi dans les prochains mois...

La crise sanitaire se transforme en crise économique et souvent, hélas, la paranoïa accompagne réactions administratives et ressenti des citoyens... Bref ! Nous sommes entrés dans une spirale économique et sociale qui va durer, mais pour autant, le président MACRON n'entend pas changer de cap, seulement emprunter «*un autre chemin*» !!! C'est le sens de la mission du ministère CASTEX qui reprend la même feuille de route sur la réforme des retraites proposant d'«*approfondir les aspects financiers*», car il serait «*irresponsable*» de ne pas la mener à terme... Bref ! On ne change rien et on continue comme avant les fortes paroles du printemps quand il s'agissait de «*se réinventer*» ...

Les efforts réels consentis pour les établissements et les personnels de santé donnent la mesure de la volonté politique chichement mesurée de ... revenir en réalité au monde d'avant !!! La «**loi sur le grand âge**», votée en juillet à l'Assemblée Nationale montre très bien les limites financières qui débordent largement sur les possibilités des familles pour régler le reste à charge !!!

Ces quelques exemples pour se persuader que nous devons encore intervenir dans le débat pour peser sur les décisions qui engageront l'avenir des actuelles et futures générations de retraité-es en grande difficulté de santé ...

La FGR-FP en lien avec les autres confédérations et associations continue à œuvrer pour la défense des intérêts des retraité-es ; c'est pourquoi elle revendique :

- la création d'un grand service public de l'autonomie avec une prise en charge à 100 % dans le cadre de la branche maladie de la Sécurité Sociale,
- la création de davantage d'EHPAD publics avec un recrutement massif de personnels de santé, du social et du médico-social,
- l'abandon définitif de la réforme des retraites rejetée par les deux tiers des Français

Aurillac, le 5 septembre 2020



La cinquième branche de l'assurance : «le grand âge»

Madame **Brigitte BOURGUIGNON**, députée LREM du Pas-de-Calais, a été **nommée ministre déléguée auprès du ministre de la Santé chargée de l'autonomie dans le ministère de Jean CASTEX en juillet dernier**. Depuis mi 2018, cette promesse présidentielle de prendre en charge la perte d'autonomie liée au grand âge devient une réalité mais elle s'est fait attendre après le grand nombre de rapports sur le sujet remis à l'Elysée ou au Parlement...

La dénonciation récurrente de la «*maltraitance institutionnelle*» due au nombre insuffisant de soignants dans les EHPAD – un des plus faibles taux d'encadrement en Europe-et le nombre de victimes de la Covid ajouté au **confinement-enfermement** pour éviter une contagion rapide de l'ensemble des résidents..., a abouti au vote d'une loi le 23 juillet dernier qui cadre les engagements ministériels...

Olivier VERAN promet «*1 milliard d'euros de plus*» dans le futur projet de loi de finances de la Sécurité Sociale. Une part permettra d'augmenter le nombre de personnel en EPHAD ... **MAIS selon Mme BOURGUIGNON «la priorité des priorités absolues» reste la revalorisation des métiers du domicile** et si elle déplore le manque de reconnaissance des aides à domicile et souhaite y remédier, ses amis politiques se défilent pour mettre la main au portefeuille...

L'ex-premier Ministre PHILIPPE avait promis mi-avril une prime Covid pour les aides à domicile, mais à charge pour les départements de la financer !

Résultat moins d'un tiers des départements l'ont versée...

Mme BOURGUIGNON a trouvé la solution et attend l'autorisation de Matignon : **utiliser les 70 millions d'euros de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (C.N.S.A.) et les verser aux départements qui par un apport supplémentaire de leur budget verseront ladite prime !!!** A savoir, quand les intéressés verront la couleur de cette reconnaissance de la nation ???

Pour autant, il reste d'autres problèmes en suspens :

a) d'abord, **la question de revaloriser les salaires des aides à domicile** qui là encore concerne la part que les départements accepteront de verser de leur poche,

b) ensuite, **le rôle des Agences Régionales de Santé qui doit être moins prégnant quant à la gestion des EPHAD** dévolue dorénavant aux départements, ... mais les professionnels du secteur ne veulent pas dépendre d'une seule collectivité,

c) enfin, **le financement de la cinquième branche de la Sécurité Sociale** dont le pilotage a été confié à l'ancien directeur de la CNSA M. VACHEY qui doit rendre son rapport incessamment...

Un « Ségur de la Santé » bis en quelque sorte – appelé « LAROQUE (1) de l'autonomie »- se tiendra cet automne réunissant professionnels et partenaires sociaux dans tous les territoires pendant plusieurs semaines pour dégager des conclusions opérationnelles et prendre des mesures dans le PLFSS.(2)

Une loi déposée avant la fin de l'année et débattue au printemps ou à l'été 2021 pour le secteur des salarié-es intervenant à domicile est le vœu formulé par Mme BOURGUIGNON... Un autre souci de la nouvelle ministre déléguée c'est de faire avancer le plan pour les aidants annoncé par Mme BUZYN en octobre 2019, mais resté en rade... Son idée : créer un congé indemnisé de trois mois pour les salariés parents-aidants. Là aussi, il faut signer le décret et créer le dispositif, mais elle espère parvenir à ses fins avant la fin octobre.

Bon courage Madame !!!

Car le ressort de tous ces projets c'est le volet financier...Celui qui est chargé de le réaliser c'est Laurent VACHEY, inspecteur général des finances, qui doit organiser «*une concertation large*» incluant les assurances privées mais pas ... les organisations syndicales. Deux questions sont proposées : le périmètre et la gouvernance de la cinquième branche, le financement de la prise en charge de l'autonomie.

Nous ne sommes pas surpris de voir que les pistes retenues dans ce rapport sont fondées sur des mesures d'économie ou des prélèvements obligatoires... Mais là encore, c'est une philosophie en contradiction avec celle que défend la FGR-FP comme elle l'a fait le 23 juillet dernier avec les autres représentants du Groupe des Neuf (3) à la séance du Haut conseil de l'Âge.

La perte d'autonomie ressort naturellement dans la solidarité nationale car :

- elle s'inscrit dans un des principes fondateurs de la sécurité sociale qui permet à chacun de «*faire face aux aléas de la vie, de la naissance à la mort*».
- elle demande un haut niveau de financement permanent et il ne peut s'agir d'une branche supplémentaire ouverte à des complémentaires – en particulier aux assurances privées- mais bien d'un risque inclus dans la branche maladie...

S'il y a une morale dans l'exposé de ces réalités, c'est qu'il est **urgent de défendre l'esprit de la sécurité Sociale créée au lendemain de la guerre pour l'ensemble des français** et qui a assisté les citoyens à l'occasion de tous les coups durs de leur vie

(1) Pierre LAROQUE avait mis en œuvre les grands axes de la création de la Sécurité Sociale voulus par Ambroise CROIZAT

(2) Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale

(3) Le groupe des Neuf comprend les organisations syndicales et associations ci-dessous référencées outre la FGR-FP :

CGT Retraités, FO Ucr, CFTC, CFE-CGC,

FSURetraités, SOLIDAIRES, LSRet UNRPA

ASSEMBLEE GENERALE de la Section FGR-FP Cantal

Jeudi 8 Octobre 2020 de 9 heures à 12 heures

Salle n° 2 Rez de Chaussée du Bâtiment de l'Horloge face au Cinéma Le CRISTAL

8, Place de la Paix 15000 – AURILLAC-

Ordre du jour :

Compte –rendu du Conseil Exécutif National par Gérard HATTAB (délégué régional)

Débat sur les enjeux posés par la Covid 19

Rôle de la FGR-FP au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie

Questions diverses

Notez bien : Du gel hydroalcoolique est prévu mais munissez-vous de vos masques ...

Bilan financier 2019 de la FGR-FP CANTAL

*

CHARGES		MONTANT	PRODUITS		MONTANT
1 Reversement sur cotisations			1 Cotisations		
	COTISATIONS ADHÉRENTS DIRECTS	262,08		COTISATIONS ADHÉRENTS DIRECTS	374,40
	COTISATION FONDS D'AIDE AUX SECTIONS	18,40		COTISATIONS ADHÉRENTS SYNDIQUÉS	166,00
2 Dépenses de fonctionnement			2 Autres recettes de fonctionnement		
	ÉDITION BULLETIN DÉPARTEMENTAL	0,00		INTERETS LIVRET EPARGNE	15.41
	DIFFUSION BULLETIN DÉPARTEMENTAL	475,20		PRODUITS FINANCIERS ET AUTRES PLACEMENTS	0,00
	PETITES FOURNITURES	18,72		DONS	5,80
	ASSURANCE MAIF	94,82		AUTRES PRODUITS	0,00
	FRAIS DEPLACEMENTS région	204,90		TOTAL DES PRODUITS	561.61
	TOTAL DES CHARGES	1074,12			

RÉSULTAT 2019 -512,51 €

AVOIRS AU 31/12/2019 9137,41 €

Au 31 décembre 2019, la section du CANTAL comptait 7 adhérents directs et 83 adhérents syndiqués, soit un total de 90 adhérents.

*Etabli par le trésorier Bruno JOULIA

POUR ADHERER à la FGR-FP Cantal

Pension Mensuelle brute	Cotisation 2020
Jusqu'à 1100 €	19,40 €
De 1101 € à 1270 €	27,10 €
De 1271 € à 1390 €	32,20 €
De 1391 € à 1610 €	40,50 €
De 1611 € à 1840 €	45 €
De 1841 € à 2080 €	53 €
De 2081 € à 2880 €	59,80 €
Au-delà de 2880 €	70,10 €

Adressez le bulletin d'adhésion et votre chèque libellé à l'ordre de la FGR-FP Cantal au trésorier

Bruno JOULIA
7, impasse de Reyne
15000 – AURILLAC -

BULLETIN d'ADHESION

Nom : Prénom : Année de naissance :

Adresse :
.....
.....

N° de tél :

Adresse « courriel » :@.....

Administration d'origine : Dernière fonction occupée :

Déclare vouloir adhérer ou ré-adhérer à la F G Retraités de la Fonction Publique.

Accepte de recevoir nos informations par Internet

Date : Signature :

POUR ECONOMISER DES FRAIS POSTAUX à la Section FGR- FP Cantal, indiquez-nous votre adresse électronique en écrivant à : fgr15@orange.fr. Cette donnée restera à caractère confidentiel et vous permettra de recevoir le bulletin départemental dans votre boîte aux lettres informatique...

BIBLIOGRAPHIE

Jean Dominique MICHEL *anthropologue médical, qui a décrypté la crise au jour le jour vient de publier*



L'ANALYSE QUI DÉMYSTIFIE LE DISCOURS OFFICIEL

HumaniSciences - DÉBATS

RÉSUMÉ

Pendant des mois, la moitié de l'humanité a été confinée. Le Covid-19 a fait basculer nos existences dans l'inattendu, l'incertitude, l'angoisse. Jean-Dominique MICHEL est spécialiste en anthropologie de la santé. Il est le premier à avoir perçu le décalage entre la réalité de l'épidémie et les discours des autorités politiques et sanitaires. Absence de tests de dépistage, confinement généralisé de toute la population, mensonges sur le rôle des masques..., il dissèque les décisions absurdes. Grâce à un solide travail documentaire, il nous permet de comprendre en quoi les pouvoirs publics ont failli et pourquoi nous aurions pu agir autrement. Surtout, il jette une lumière crue sur le mal qui sape notre système de santé. Pour lui, il est temps de bâtir une véritable « démocratie sanitaire ». La résilience collective acquise durant l'épreuve doit nous permettre d'y arriver. Qu'aurions-nous dû savoir ? Comment nous préparer, si demain la menace réapparaissait avec un virus plus contagieux et plus létal ? Quelles leçons tirer de cette crise pour en sortir grandis ? Un regard non académique, une analyse édifiante. La réponse à vos questions est dans ce livre. *Editions HumenSciences Collection DÉBATS*